

On ne peut pas dire que le Gouvernement possédait tous les renseignements désirables. Le secrétaire du gouvernement anglais, a, dans une dépêche, appelé l'attention du gouvernement canadien précisément sur cette question d'immigration, et a demandé si nous étions disposés à accepter le traité et à ouvrir ainsi la porte toute grande à l'immigration japonaise. Le gouvernement canadien ne paraît pas avoir donné de réponse, et quelques semaines plus tard, il a envoyé une dépêche disant qu'il désirait accepter le traité tel qu'il était, sans y ajouter de restriction concernant l'immigration. Lorsque cette explication a été donnée à la session dernière, j'ai compris que le Canada ne faisait que donner au Japon les mêmes avantages que nous espérions recevoir de ce pays. C'est je crois, l'explication que l'on a donnée à la Chambre. Il ne s'agissait que de la protection qu'un Canadien voyageant dans le Japon avait droit d'avoir pour sa personne et ses biens, de même que du droit d'y demeurer aussi longtemps qu'il le voudrait; il ne devait pas être soumis aux lois de ce pays, que s'il faisait quelque chose à leur rencontre.

D'après moi, c'était tout ce que le traité disait, et je croyais que nous ne faisons que concéder les mêmes droits, protection et privilèges aux Japonais de passage dans notre pays pendant le temps qu'ils y séjourneraient parmi nous. Je ne croyais pas qu'il nous viendrait des milliers, et peut-être même des dizaines de milliers d'immigrants japonais faire concurrence, non seulement à nos ouvriers mais encore à nos commerçants, et si les journaux disent vrai, à nos cultivateurs aussi. Je ne crois pas que l'on ait parlé aujourd'hui de cette circonstance, mais j'ai lu dans un journal, ces jours derniers une dépêche disant que des Japonais avaient obtenu, dans le voisinage de Calgary une concession de terrain sur laquelle ils se proposaient d'établir 250 familles qui se livreraient à l'agriculture.

Je crois que ce terrain est dans la zone d'irrigation. Il s'en suit donc que nous n'avons pas devant nous simplement un problème ouvrier, mais un problème qui touche au peuplement de nos provinces de l'Ouest. Les Japonais sont déjà rendus dans les plaines et ils se proposent de venir en plus grand nombre. On nous dit que nous avons accepté cette immigration en échange du commerce relativement petit que nous pouvons faire avec le Japon. Pour ma part, je proteste et ne veux prendre aucune responsabilité en la matière. La question du commerce n'a influencé en aucune manière mes vues lorsque ce traité a été soumis à la Chambre. Je ne crois pas que pour la considération d'un commerce s'élevant à la petite somme de deux millions de dollars par année, et cinq cent mille dollars d'exportations au Japon, nous serions autorisés d'ouvrir les portes de notre pays et de permettre au Japon de nous envoyer autant

d'émigrants qu'il le voudrait. Si telle doit être la situation, je crois que nous avons droit de considérer la question comme d'une grande importance nationale. Le gouvernement ayant tous ces faits devant lui, et je suppose que nous devons prendre notre part de responsabilité jusqu'à un certain point, avec lui, et ayant découvert des conséquences qui peuvent en résulter, devrait prendre les mesures nécessaires pour restreindre l'immigration japonaise, qu'elle nous vienne des îles Hawaï ou par passeports directs du Japon ou de toute autre manière. Cette question n'a pas été expliquée à la Chambre, et on ne peut pas dire réellement que la Chambre l'a approuvée. Je crois que le Gouvernement devrait nous fournir l'occasion de nous dégager de la responsabilité que nous avons prise lorsque nous n'avions pas tous les renseignements que nous avons aujourd'hui. Le ministre du Travail, M. Lemieux, nous a donné un compte rendu de sa mission. Quelques-uns le considèrent satisfaisant, et on peut dire qu'il a aussi bien réussi qu'il était possible dans les circonstances. Mais cela ne veut pas dire que nous avons obtenu satisfaction complète. L'ambassadeur du Japon au Canada, M. Nossé, dont les lettres sont sur le bureau de cette Chambre, et qui je crois, parlait au nom de son gouvernement, a donné des assurances écrites et verbales qu'il ne viendrait pas au pays d'émigration japonaise nombreuse. Si ces engagements ne sont pas tenus, nous pourrions dire que ceux qui ont parlé au nom du Japon nous ont un peu trompés. Si tel était le cas, je crois que nous devrions nous affirmer fermement et faire voir au gouvernement japonais exactement ce que nous voulions à cette époque; que nous ne voulions pas, et on ne nous l'a pas expliqué, du moins, je ne l'ai pas compris ainsi, que le Canada devait servir de déversoir à un nombre considérable de Japonais, qui viendraient ici envahir toutes les carrières. Mais si tel doit être le cas, la question se présente sous un aspect tout nouveau. Nous sommes aujourd'hui, pleinement renseignés sur la situation actuelle, mais aucun de ces renseignements ne justifie la conclusion du traité qui a été fait l'année dernière. Le gouvernement anglais pouvait, peut-être, faire en toute sûreté, un traité de ce genre, parce qu'il n'y a pas de danger que la Grande-Bretagne soit envahie par les Japonais comme nous le sommes. Le gouvernement anglais a spécialement appelé notre attention à la porte que nous ouvrons, et a demandé à notre gouvernement s'il était prêt à en accepter la responsabilité. Apparemment, notre gouvernement a répondu qu'il était prêt à l'accepter, et à recevoir les immigrants qui nous viendraient. Vu tous ces faits, la question est devenue une question nationale. C'est un problème qui touche à la base même de notre vie nationale. Nous devons faire tout ce qu'il nous est possible pour donner à comprendre au Japon qu'en vue d'amoin-drir les difficultés qui surviennent, et de dimi-